

COMMISSION ECB DU CNPN du 17 avril 2025

Avis du CNPN sur l'évaluation du plan national d'actions 2014-2023 en faveur des tortues marines de Guyane

Le PNA déployé de 2014 à 2023 en faveur des tortues marines qui se reproduisent sur les plages du littoral de Guyane a fait l'objet d'une évaluation de fin de parcours, présentée en commission ECB du CNPN le 17 avril 2025.

L'évaluation aborde de manière complète et honnête les difficultés rencontrées, en balayant méthodiquement l'ensemble des enjeux auxquels ont fait face les porteurs du PNA dans leur périmètre d'action. Le CNPN se félicite d'un bilan conduit par une instance extérieure, une approche toujours précieuse, mais regrette néanmoins que les éléments clés de la biologie de la conservation des espèces impliquées ne soient pas suffisamment mis en exergue dans l'évaluation.

D'emblée pourtant, il ressort que l'exercice omet de rassembler l'analyse sous la bannière unique de l'efficacité de l'action : il aurait été profitable de souligner à quel point l'état de conservation des tortues marines de Guyane, et de la Tortue luth en particulier parmi celles-ci, s'est gravement dégradé au cours de la décennie du PNA. Ce constat doit représenter l'essence même de la relance d'une dynamique collective (une gouvernance efficace n'étant qu'un moyen).

Quelques éléments fondamentaux qui conditionnent l'équilibre démographique de ces animaux et sur lesquels l'Homme peut intervenir, devraient être rappelés à tous comme les effets catastrophiques d'une surmortalité adulte ainsi que la diminution délétère du recrutement (destruction des nids). Ces deux éléments fondamentaux doivent absolument guider l'ensemble des actions entreprises : la survie adulte et la production des nouvelles générations.

Il manque à ce titre un rappel en première place de chiffres clés, comme l'évolution des effectifs reproducteurs, l'accroissement des activités de pêche en mer (doublement de la pêche illégale au cours du PNA !), ou encore le succès reproducteur à l'émergence, qui devraient constamment encadrer les politiques et actions poursuivies. Un nombre restreint d'indicateurs clés devraient ainsi accompagner les acteurs dans leur travail.

Il aurait par ailleurs été intéressant de préciser des cheminements scientifiques pour questionner les modalités d'actions et éventuellement les corriger. Pour exemples, les trois tortues n'ont pas connu la même évolution, une a même augmenté. Ce qui suppose que les facteurs présumés de pression n'exercent pas la même influence. Comment le Plan s'est adapté ? Autre point, le taux de prédation sur pontes augmente alors que la population diminue ? pourquoi ?

Il aurait été utile également de souligner à quel point l'investissement dépensé par un petit nombre d'acteurs de terrain demeure décalé face à certaines lenteurs des politiques publiques, collectivités locales ou état. Ainsi, la progression de la lutte contre la pêche illégale demeure-t-elle très insuffisante, après pourtant près de 40 ans de pression sans cesse croissante.

Le CNPN insiste par conséquent sur la situation très critique des populations de tortues marines en question. Il est évident que tous les facteurs anthropiques dégradant leur état de conservation ne sont pas confinés aux eaux territoriales guyanaises, mais les facteurs sur lesquels il nous est possible d'agir à bon escient dans ce périmètre sont clairement bien identifiés.

Le rôle du coordinateur du plan (DGTM), et la stratégie qu'il porte aux yeux de tous, tient à ce stade une place essentielle dans l'efficacité attendue du plan, d'autant qu'il s'appuie sur un réseau d'acteurs compétents et actifs.

Le choix avait été fait que l'OFB soit l'animateur du PNA, et il convient aujourd'hui de le confirmer ainsi, mais en rendant plus lisible la stratégie qu'il porte. Il existe en effet un malentendu à travers la perception de la place du PNA et de son animation vis-à-vis de la pêche illégale, qui est parfois analysée comme ne pouvant pas être un sujet du plan (car la pêche illégale impacte aussi évidemment les ressources halieutiques). Cette opération devrait en fait être pleinement intégrée dans les actions sous la responsabilité du coordinateur DGTM, non pas pour agir sur le terrain (domaine ici des services dédiés), mais pour porter quotidiennement et au plus haut niveau auprès de l'ensemble des acteurs de l'action de l'État en mer, dont le préfet, l'impératif de la prise en compte de ce sujet, et de son appropriation.

Le CNPN considère que le sujet de la pêche illégale rentre de ce fait pleinement dans le champ de compétence du PNA, qui agit sur son territoire d'application comme un chef d'orchestre des politiques publiques liées aux objectifs attendus. Une telle stratégie relève de l'autorité du Préfet, qui coordonne alors l'ensemble des moyens pour harmoniser la lutte contre la pêche illégale d'un côté, la stratégie des aires marines protégées et de leurs moyens dédiés d'un autre, ou encore d'autres actions transversales comme la politique en faveur des espèces menacées.

Le coordinateur DGTM doit donc occuper cette place stratégique de pilotage de la politique générale du PNA et l'animateur OFB se positionner à mi-chemin entre les réseaux associatifs, les collectivités locales, les gestionnaires d'espaces protégés d'une part, et les opérateurs de l'action de l'état d'autre part (en bénéficiant de l'appui de la DGTM et sous l'autorité du Préfet). La stabilité dans la durée de l'animateur OFB est par conséquent nécessaire pour améliorer la visibilité auprès des acteurs de terrain, et favoriser la continuité du portage. Mais la crédibilité de l'animateur se gagnera dans le temps et auprès des acteurs clés (dont les pêcheurs professionnels) qu'à travers des résultats visibles et pérennes de lutte contre les pêches illégales dont les compétences sont fondamentalement entre les mains du Préfet.

Le CNPN est conscient des difficultés inhérentes au contexte guyanais. Il souligne pourtant que plusieurs objectifs prioritaires doivent être poursuivis ou mis en œuvre sans délais :

- Maîtrise des périls rencontrés sur les plages. La lutte contre la pollution lumineuse d'une part, et la prédation par les chiens errants d'autre part, sont des actions pour lesquelles les collectivités locales doivent être encore plus impliquées (dont une fourrière).
- Le CNPN insiste sur le besoin d'agir de manière radicale et déterminante sur la question des chiens errants, prédateurs des pontes et parfois aussi d'adultes, éventuellement par le biais d'une réglementation spécifique (Cf. les adaptations réglementaires relatives à la gestion des chats féraux dans les Hauts de La Réunion).
- Améliorer la portée des actions engagées en mer contre les pêcheurs illégaux, en développant les alternatives à la destruction à quai des navires saisis (besoin de lever les freins judiciaires).
- Soutenir les bases scientifiques qui justifient l'impact des captures accidentelles des tortues en mer comme facteur déterminant de l'effondrement des populations.
- Contrôler que l'ensemble des données scientifiques produites dans le cadre du PNA soient intégralement reversées au SINP et à l'INPN.
- Soutenir le dispositif d'écloserie contrôlée de l'Ouest, nécessaire à court terme pour la production d'effectifs minimaux de jeunes tortues et illustrant l'implication des communautés locales pour la gestion du patrimoine naturel.

- Soutenir la conception ou l'extension d'Aires Marines Protégées, dans un cadre réglementaire adapté aux contextes, et soutenir leur fonction de soutien aux ressources halieutiques en lien avec la pêche artisanale.
- Développer la collaboration avec la filière de la pêche légale pour la mise au point de protocoles réducteurs des impacts. Le CNPN observe que l'implication de la filière s'est améliorée sous l'impulsion du WWF, conduisant à des actions coordonnées sur des secteurs sensibles, comme devant les plages de Cayenne où des actions collaboratives innovantes sont à mettre en valeur. Il n'en demeure pas moins nécessaire de livrer de manière plus transparente les données existantes concernant les impacts directs de la profession (mortalité d'adultes à la suite de captures accidentelles au filet), pour justement élaborer les dispositifs de réduction à apporter. [Le CNPN souligne à cet égard que demander des efforts supplémentaires à la filière légale ne pourra être socialement et politiquement acceptable qu'à la faveur d'une implication renouvelée, efficace et pérenne de lutte coordonnée contre la pêche illégale]

D'autres points soulignent la diversité des actions engagées par le PNA :

- a. Le CNPN fait ressortir l'importance de mobiliser les acteurs des territoires, qui à plusieurs reprises ont montré que leur implication était déterminante. Des champs d'amélioration de la gouvernance semblent à saisir pour élargir l'assise citoyenne, par exemple sur un modèle hybride qui pourrait combiner des comités techniques et des assemblées citoyennes. Là où on trouve une coopération à l'échelon locale, les actions entreprises ont souvent été fonctionnelles.
- b. Le CNPN propose aussi de développer un volet socio-économique au sein du PNA, pour travailler sur les retombées positives que pourraient tirer les acteurs locaux d'une forme d'éco-tourisme et participer ainsi à la conservation des tortues marines : acteurs de la filière pêche artisanale, habitants des communautés amérindiennes (s'inspirer du projet Tamar au Brésil et d'autres exemples ayant réussi l'implication de populations locales).
- c. La coopération et solidarité régionale créé des synergies sur les territoires frontaliers, notamment dans l'Ouest, où les problèmes de braconnage, de pêche très proche des plages de ponte, et de reports éventuels de populations de part et d'autre sont autant d'opportunités à soutenir pour dégager des pistes d'engagements assumés. Le coordinateur du plan doit pouvoir mobiliser les autorités nationales et l'animateur tisser les liens entre les communautés ou les acteurs en s'appuyant sur des outils partagés, comme le protocole SPAW de la convention de Carthagène, et des expériences citoyennes qui ont montré leur efficacité.
- d. Certains sites de ponte du littoral guyanais sont mal connus, du fait de contraintes d'accessibilité (Organabo, CSG). Il apparaît opportun de mobiliser les moyens requis pour pouvoir les couvrir, et ainsi mieux connaître les éventuels effets de reports des femelles reproductrices d'une plage à l'autre.
- e. Avec l'émergence d'un plan en faveur des Sotalies qui partagent une grande part des habitats utilisés par les tortues marines à l'approche des côtes, et comme le CNPN l'a notifié dans son avis d'opportunité, il apparaît logique et attendu de développer la réflexion sur les synergies à construire pour préserver ces différents animaux, sachant

que la majorité des actions se recourent, et mobilisent des acteurs ou des moyens logistiques souvent identiques (fusion des actions, des acteurs, des PNA ?).

- f. Le prochain PNA devra contenir un bilan complet à 5 ans qui sera présenté en CNPN pour faciliter le recentrage de l'opérationnel et obtenir des résultats tangibles à plus court terme.

En conclusion, le CNPN réaffirme son soutien à la communauté locale impliquée sur le sujet, et encourage l'ensemble des acteurs à poursuivre leurs efforts en faveur des tortues marines de Guyane.

Le CNPN adopte cette évaluation, mais réserve son soutien et accord pour un prochain PNA à un engagement fort de la politique de l'État en mer soutenant sans équivoque les actions nécessaires à la survie des tortues marines de Guyane.

Le Président



Nyls de PRACONTAL